

Guide relatif
au financement des thèses
à destination
des doctorants et futurs
doctorants de l'ISCJ

Année universitaire
2025/2026

Sommaire

Le contrat doctoral	3
Les recrutements ATER.....	8
Les conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE).....	10
Les financements sur les contrats de recherche et les appels fléchés.....	12
Les bourses internationales	13
Le contrat doctoral Handicap	14
Les missions complémentaires	15
Conseils des doctorants sur les activités extra-universitaires	17

Le contrat doctoral

Le contrat doctoral (CD) représente la principale forme de soutien financier susceptible d'être attribué aux doctorants, il offre la possibilité de bénéficier d'un **contrat de travail, d'une durée de 3 ans**, conditionné par l'inscription en doctorat.

L'Ecole doctorale Droit propose une dizaine de CD par an à répartir entre les huit unités de recherche relevant du périmètre du **Département Droit et Transformations Sociales**.



Conditions ED

- **Être titulaire d'un Master 2 en droit, avec une moyenne de 12/20 au Master 2 et une note de 14/20 au mémoire de Master 2 (extrait du règlement intérieur : « *Nul ne peut être admis en doctorat s'il n'a obtenu une moyenne de 12 sur 20 en Master 2 et une note de 14 sur 20 à son mémoire de Master 2.* »)**

- **Être encadré par un directeur de thèse**, membre d'une unité de recherche de l'école doctorale, qu'il vous appartient de contacter directement afin de déterminer un sujet de thèse et obtenir son accord d'encadrement. L'encadrement peut être effectué par 1 ou 2 directeurs dont l'un au moins est un enseignant-chercheur (professeur, MCF avec HDR - habilitation à diriger des recherches - ou ADT – autorisation à diriger une thèse) affecté à l'ISCJ.
- **S'assurer que le sujet de thèse n'est pas déjà traité** (le vérifier sur le catalogue des bibliothèques universitaires [SUDOC](#) ou sur le site [theses.fr](#))

Pour le choix du sujet de thèse, il faut garder en tête que des thématiques prioritaires ont été définies à l'ISCJ pour la période de 2025 à 2029, à savoir :

- **Droit pénal, justice et médias**

- **Délinquance lucrative**

- **Justice environnementale**

Calendrier indicatif (campagne 2025)

- La campagne 2025 est ouverte à la mi-mai jusqu'au 7 juillet 2025 à l'ED droit
- Le dossier à constituer sur [ADUM](#), pour faire une demande d'admission.

Pour la constitution du dossier ADUM :

Avant de créer votre compte ADUM, assurez-vous d'avoir l'accord d'un directeur de thèse. Tout compte créé sans direction de thèse sera automatiquement supprimé.

Après avoir obtenu l'accord d'un directeur de thèse, voici les étapes à suivre :

1. Créer votre **espace personnel ADUM**
2. Télécharger le **dossier d'admission, la charte et la convention individuelle de formation** : les compléter et les adresser, pour signature, à votre direction de thèse et direction de l'unité de recherche.

3. Déposer **en un seul fichier PDF**, le dossier d'admission complet :

- Dossier d'admission avec résumé du projet et signatures (à télécharger sur ADUM)
- CV
- Diplôme de Master 2 ou attestation de réussite au Master 2
- Relevé de notes du Master 2
- Convention individuelle de formation signée par le doctorant, la direction de thèse et la direction de l'unité de recherche, **le directeur de l'école doctorale la signera après le dépôt** (à télécharger sur ADUM)
- Charte du doctorat, **dernière page de signatures seulement**, signée par le doctorant, la direction de thèse et la direction de l'unité de recherche (à télécharger sur ADUM)
- Copie carte d'identité/passeport en cours de validité (étudiant français ou UE) ou copie acte de naissance traduit pour les étudiants hors Union européenne
- Attestation sur l'honneur si autofinancement ou contrat de travail si vous êtes salarié
- Autorisation d'utilisation des données personnelles (à télécharger sur ADUM)

Pièces supplémentaires **pour les candidats ayant obtenu leur Master 2 dans un établissement étranger** :

- Mémoire de recherche ou de stage
- Copie du diplôme et relevés de notes, le cas échéant traduits en français ou en anglais
- Copie de l'acte de naissance traduit

Documents de candidature pour un contrat doctoral :

- CV avec résultats académiques et mentions,
- Relevés de notes de la Licence au Master faisant apparaître les mentions (6 semestres de Licence et 4 semestres de Master),
- Diplôme ou attestation de réussite au Master 2,
- Projet de thèse de 2 à 5 pages.

Le [règlement intérieur](#) précise la méthode de calcul de la note de parcours à l'article 9 du chapitre 2 concernant les financements doctoraux : « *Chaque candidat se voit attribuer par le directeur de l'école doctorale une note de parcours sur la base des résultats obtenus en licence (L) et master (M). Pour chacun des 10 semestres du parcours LM il est attribué 1 point par semestre pour une mention passable obtenue en première session, 2 points pour une mention assez bien (toutes sessions), 3 points pour une mention bien (toutes sessions) et 4 points pour une mention très bien (toutes sessions).* »

Calendrier de recrutement indicatif (campagne 2025) :

Ce calendrier correspond à l'année 2025. En revanche, il permet d'offrir une vision globale du déroulé des événements et sera évidemment actualisé pour les prochaines années et communiquées via les différentes plateformes mises à disposition.

- **7 juillet 2025** (minuit) : date limite des dépôts des dossiers sur [ADUM](#)
- **9 juillet 2025 : pré-sélection des dossiers de candidature** par le conseil consultatif de l'école doctorale (les candidats retenus sont informés par mail en fin d'après-midi).
- **10 juillet 2025** (9h à 17h) : **audition des candidats à partir de 9h** (cinq minutes de présentation et dix minutes d'échange) par le conseil consultatif. L'audition peut se réaliser par visioconférence lorsque le candidat, qui en fait la demande, est valablement empêché d'être physiquement présent.
- **11 juillet 2025 : attribution des contrats doctoraux par le conseil de l'école doctorale et résultats annoncés aux candidats par mail**

Si le contrat doctoral est attribué, une mission d'enseignements de travaux dirigés en complément est envisagée, tout particulièrement pour les futurs doctorants souhaitant poursuivre vers l'enseignement.

Taux de rémunération :

Le contrat doctoral de droit public fixe, pour une activité de recherche seule, une rémunération minimale : 2 300 euros brut (au 1^{er} janvier 2026). Les taux de rémunération sont consultables sur [le site du gouvernement](#) pour une version actualisée.

Le contrat doctoral interdisciplinaire :

Dans le droit fil de cette dynamique, l'université de Bordeaux a décidé de se doter **d'une véritable stratégie transversale en faveur de l'interdisciplinarité en lien avec ses partenaires**, tant au niveau local qu'international. Au service de la recherche, de la formation et de l'innovation, l'interdisciplinarité contribue ainsi à renforcer l'université de Bordeaux en tant que grande université de recherche, cheffe de file sur son territoire et attractive à l'international.

Trois niveaux d'accompagnement sont proposés aux chercheurs et chercheuses à voir sur **le site de l'université de Bordeaux sur l'interdisciplinarité**.

Avec notamment **un formulaire** téléchargeable pour adresser les demandes d'accompagnement « *au fil de l'eau* ».

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site internet de l'école doctorale (ED) de droit : **<https://doctorat.u-bordeaux.fr/avant-le-doctorat/les-ecoles-doctorales/droit>**.

Les recrutements ATER

Les postes d'ATER (**Attaché temporaire d'enseignement et de recherche**) permettent principalement aux doctorants de finir une thèse, ou aux docteurs de faire la jonction entre leur thèse et un éventuel recrutement dans l'enseignement supérieur ou encore à des fonctionnaires de rang A de préparer un doctorat. Ce contrat est d'une durée d'un an renouvelable une fois.

Texte de référence : décret n°88-654 du 7 mai 1988 relatif au recrutement d'Attachés Temporaires d'Enseignement et de Recherche dans les établissements publics d'enseignement supérieur.

Faculté de Droit Science
Politique

Section 01 - Droit privé et sciences criminelles

17 postes à 50%
sur 12 mois (SV)

DSP-01-MT

Les conditions pour postuler :

- Etudiants, y compris les doctorants-contractuels, sur le point de terminer un doctorat et si le directeur de thèse atteste que le candidat peut soutenir ses travaux dans un délai d'un an. Pour un contrat d'ATER 1, il faut avoir rédigé au moins 1 titre de sa thèse, validé par le directeur. Pour un contrat d'ATER 2, il faut que la soutenance puisse avoir lieu dans l'année.

La procédure pour candidater :

La première étape est l'enregistrement sur ALTAIR (portail Galaxie). À l'issue de cet enregistrement, le dossier de candidature à compléter ainsi que la liste des pièces à y joindre vous seront fournis automatiquement. Le dossier complet devra être déposé au format électronique (.zip) dans l'application AGDOR.

Le statut des ATER :

- Les ATER doivent assurer 128 heures de cours ou 192 heures de TD ou 288 heures de TP ou toute autre combinaison équivalente, pour une année complète de contrat à 100%. Ils assurent également toutes les autres tâches liées à leur enseignement (contrôle des connaissances, surveillance d'examens et correction de copies ou aide apportée aux chargés de cours pour la tenue des oraux) sans rémunération complémentaire ou décharge horaire.
- **Aucune charge d'enseignement complémentaire ne peut leur être confiée.**

- Les ATER peuvent demander à exercer leurs fonctions à temps partiel. Cependant, le service d'enseignement ne peut être inférieur à 64 heures de cours, 96 heures de travaux dirigés ou 144 heures de travaux pratiques par an. Au collège DSPEG de l'université de Bordeaux, les contrats sont par principe des ATER à mi-temps.
- **Rémunération à temps complet** : indice brut 513
- **Rémunération à temps partiel** : indice brut 327
- **Situation** : contrat à durée déterminée donnant la qualité d'agent non titulaire de l'Etat.

Pour plus d'informations, voici quelques liens utiles :

- [ALTAIR \(portail Galaxie\)](#) et le process pour effectuer une nouvelle candidature : [process nouvelle candidature](#),
- [AGDOR \(dépôt dossier de candidature\)](#),
- [Le site de l'UB quant aux recrutements ATER](#),
- [Le site du ministère sur les ATER](#) (attention : informations générales non spécifiques au droit ou à l'Université de Bordeaux)

Les conventions industrielles de formation par la recherche

L'objectif du dispositif des conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE) est de favoriser le développement de la recherche partenariale publique-privée et de favoriser les conditions de poursuite de carrière des doctorants. Le doctorant consacre 100% de son temps, **partagé entre l'entreprise et l'unité de recherche**, à ses travaux de recherche. Il bénéficie d'une double formation académique et professionnelle.

Il bénéficie d'un contrat de travail (CDD ou CDI) conclu avec l'entreprise.



Pour pouvoir bénéficier d'une CIFRE, il faut être titulaire depuis moins de trois ans d'un diplôme conférant le grade de master et s'inscrire en doctorat, sans condition de nationalité. Les règles d'admission pour les lauréats d'un contrat CIFRE sont propres à chaque école doctorale.

Les demandes doivent être adressées à l'A.N.R.T. (Association Nationale de la Recherche et de la Technologie).

L'ANRT contracte avec l'entreprise une Convention industrielle de formation par la recherche sur la base de laquelle une subvention est versée à l'entreprise. La subvention annuelle est portée à 14 000 € (non assujettie à la TVA).

À cette subvention peut s'ajouter **le crédit d'impôt recherche** : le crédit d'impôt recherche (CIR) est un dispositif fiscal de soutien aux activités de recherche et développement des entreprises. Il vise à inciter celles-ci à développer leurs activités de recherche et de développement en leur apportant une aide fiscale (pour plus d'informations, il existe un **Guide du CIR** rédigé en 2024).

Les conditions d'octroi :

L'entreprise doit être de droit français.

Le candidat est titulaire d'un diplôme de niveau Master ou de grade équivalent. Le dispositif CIFRE est ouvert à toute nationalité, sans condition d'âge. Il s'agit pour lui d'une première expérience professionnelle de recherche. Le candidat ne peut pas être ou avoir été embauché par ladite structure, ses filiales ou succursales sur une durée cumulée de plus de 9 mois à la date de réception par l'ANRT du dossier de demande de CIFRE. De la même façon, le candidat ne peut pas être inscrit en thèse depuis plus de 9 mois à la date de réception par l'ANRT du dossier de demande de CIFRE.

Le laboratoire de recherche académique doit être rattaché à une école doctorale. Un laboratoire étranger peut être associé, dans le cadre d'une cotutelle internationale de thèse.

Pour plus d'informations, **consultez le site de l'ANRT – dispositif CIFRE**.

NOUVEAUTÉ : Dans le cadre du programme « 1000 doctorants pour les territoires », et afin de développer l'usage du dispositif CIFRE chez les acteurs publics ou associatifs, une plateforme de mise en relation des trois acteurs nécessaires à une demande de CIFRE (l'acteur public ou associatif, la direction de thèse et la future doctorante ou le futur doctorant) a été créée.

Les financements sur les contrats de recherche et les appels fléchés

- [Les contrats doctoraux sur projets de recherche](#)

Les unités de recherche peuvent financer des thèses sur leurs ressources propres obtenues dans le cadre de contrats de recherche avec un ou plusieurs partenaires. C'est le cas de la plupart des organismes français de recherche, qu'ils soient Établissements publics à caractère scientifique et technologique (comme le CNRS, l'INRIA, ...) ou Etablissement public industriel et commercial (comme le CEA, IRSN, CNES, ...). Il existe également d'autres sources de financement proposées par des fondations ou associations de recherche (FRM, AFM, Ligue contre le cancer, Oréal, ...). Le financeur confie alors à l'unité de recherche concernée la réalisation d'un projet de recherche, et le recrutement éventuel d'une doctorante ou d'un doctorant pour y contribuer.

- [Les appels fléchés](#)

L'université de Bordeaux finance également des contrats doctoraux dans le cadre d'actions structurantes pour promouvoir la recherche interdisciplinaire, ou encore l'internationalisation des parcours doctoraux.

Pour plus d'information sur les appels fléchés de l'université de Bordeaux, [consultez la page dédiée dans l'espace "Diriger une thèse"](#).

Les bourses internationales



Ces financements peuvent, dans certains cas, couvrir la durée de votre doctorat ou financer une mobilité internationale au cours de la thèse pour des doctorantes ou doctorants inscrits dans un établissement étranger.

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter [la page dédiée aux bourses de mobilité internationale](#) ou vous rendre sur [l'espace Campus France](#) de votre pays d'origine.

————— Le contrat doctoral Handicap —————

Dans le cadre de sa politique de soutien aux personnes en situation de handicap, la Graduate Research School participe, chaque année, à la campagne d'attribution de contrats doctoraux « handicap » du Ministère.

Il s'adresse aux **étudiants en situation de handicap** qui souhaitent candidater à l'admission en doctorat dans l'une des écoles doctorales de l'université de Bordeaux.

Prolongation : pour les contrats qui ont démarré pendant l'année académique 2022/2023, vous avez la possibilité de faire une demande de prolongation de votre contrat. Ces demandes seront instruites dans les mêmes conditions selon le même calendrier que l'attribution des contrats pour l'année en cours.

Chaque année, entre 0 et 2 lauréats sont désignés à l'issue de cette campagne.

Contacts :

- Denis Clanet - Service PHASE : denis.clanet@u-bordeaux.fr, +33 (0)5 40 00 30 83
- Coletivi Yetongnon - Collège des écoles doctorales : aaphandicap@u-bordeaux.fr, +33 (0)5 40 00 22 76

————— Les missions complémentaires —————

Les missions complémentaires regroupent les missions d'enseignement, d'expertises et de valorisation. Elles permettent aux doctorants sous contrat doctoral de mettre en pratique les compétences acquises durant la thèse ou en dehors de leur thèse dans une structure du secteur privé ou public (entreprise, société, administration, établissement public, collectivité, association...). Elles concourent au développement de leur réseau, à l'acquisition d'expérience professionnelle et les préparent à la poursuite de carrière académique ou socio-économique.

Les missions d'enseignement :

Elles permettent de **se préparer au métier d'enseignant**. Le doctorant est chargé d'approfondir des notions auprès d'étudiants de Licence ou Master dans le cadre de travaux dirigés (ou équivalent). La mission correspond à un service maximal de 64 heures d'enseignement (équivalent TD), réparti sur l'année universitaire. Les possibilités d'enseignement sont préalablement définies dans les différents départements et composantes d'enseignement de l'université de Bordeaux.

Les missions d'expertises :

Ces missions ponctuelles consistent **à répondre à un besoin en interne dans la structure d'accueil de la doctorante ou du doctorant** : expérimentation, conseil, analyse juridique, étude de marché ou faisabilité, accompagnement de projet, rédaction de rapports, développement de produits, de logiciels, rédaction de documentation, analyse de concurrence, formation, réalisation de sites internet... Cette mission n'est pas un prolongement du travail de recherche dans le cadre du doctorat. D'une durée de 32 jours ou 16 jours (soit 1/6 de la durée annuelle du contrat doctoral), elle se déroule durant l'année universitaire. Elle peut être renouvelée durant les trois années de thèse.

Les missions de valorisation et de diffusion :

Ces missions prennent en compte la mise en place d'actions de **vulgarisation et de diffusion auprès de différentes parties prenantes**. Elles permettent également de rendre opérationnel le savoir en analysant les retombées économiques et sociétales des travaux de recherche pour un transfert dans les entreprises.

Toutes les informations pour candidater à ces différentes missions se trouvent sur **le site de l'Université de Bordeaux**.

Conseils des doctorants sur les activités extra-universitaires

Lorsque l'on ne peut pas bénéficier d'un financement universitaire et que l'on doit subvenir seul au financement de sa thèse, il est possible de travailler à côté, notamment en qualité d'assistant d'éducation dans un collège ou lycée. Ce métier permet d'offrir un salaire stable, un logement pour la semaine, tout en disposant de longues plages horaires pour travailler sa thèse.

L'organisation du travail :

- **Internat** : l'idéal pour les doctorants
 - Horaires type : 18h – 8h (donc libre de travailler sa thèse toute la journée).
 - À partir de 22h – 22h30 tout le monde dort, ce qui laisse du temps pour soi.
- **Externat** : conseillé dans les collèges, car plus adapté en sachant que les collégiens ont beaucoup d'heures de permanence.
 - Possibilité de contrat à 50% ou 70% donc peut être intéressant en début de thèse.

À savoir sur le contrat :

- **Commencer avant novembre permet d'être payé jusqu'au 31 août.**
- C'est dans la plupart des cas un **CDD renouvelable 6 ans maximum** (dans le public).
- À l'issue du contrat à durée déterminée : ouverture directe au droit au **chômage**.

Salaire et avantages :

- **Temps plein** : environ 1448,50 € net par mois.
- Cumulable avec la prime d'activité.
- Accès à des **crédits de formation** :
 - Le service se répartit sur 39 semaines dans le cadre de la durée annuelle des 1 607 heures avec la possibilité de bénéficier d'un crédit de 200h annuelles de

formation pour un temps complet (100 heures pour un mi-temps) pour permettre de concilier études et travail.

- Le jour de l'examen et la veille sont accordés, sans nécessité de rattrapages des jours manqués.

Établissements à contacter à Bordeaux et alentour :

- Lycée des Métiers d'Art Toulouse-Lautrec (Bordeaux) : temps plein ou partiel.
- Lycée Alfred Kastler (Talence) : uniquement des mi-temps ou pour faire du temps plein, il faut faire de l'externat et de l'internat.
- Lycée polyvalent d'hôtellerie et de tourisme de Gascogne (Talence) : uniquement des mi-temps ou pour faire du temps plein, il faut faire de l'externat et de l'internat.
- Lycée Václav Havel (Bègles) : temps plein ou temps partiel.
- Lycée Victor Louis (Talence) : temps plein ou temps partiel.
- Lycée Michel de Montaigne (Bordeaux) : temps plein ou temps partiel.

Démarches administratives :

- Pour vous inscrire afin d'exercer le métier d'assistant d'éducation en milieu scolaire, nous vous invitons à vous rendre sur [le portail SIATEN \(Système d'information des agents temporaires de l'éducation nationale\)](#).
- Ne pas hésiter à appeler, envoyer des mails, voire se rendre sur place pour maximiser les chances.

Conseils divers :

Faire une formation de premiers secours en santé mentale : formation vivement conseillée, voire indispensable au regard du public avec lequel un assistant d'éducation travaille.



**4 rue du Maréchal Joffre
33000 Bordeaux**